

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 juillet 2016**

Date de la convocation : 8 juillet 2016

**Ordre du Jour :** 1- RECTIFICATION MONTANT MARCHÉ BUREAU D'ETUDES RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME  
2- VOTE DES SUBVENTIONS 2016  
3- MODIFICATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES  
4- MODIFICATION COMMISSION URBANISME  
5- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE  
6- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille seize, le dix-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire.

Présents : Mme BUNEL Nadine, Maire, M. CERCEL Benoît, Mme LURIENNE Magali, M. LEMOINE François, adjoints, M. COUPPEY Gilles, Mmes LEPLUMEY Patricia, GEORGES Brigitte, DELALANDE Annie, DEROUET Dominique, conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme DESHOGUES Elodie.

Monsieur CERCEL Benoît a été nommé secrétaire.

1- 2016/23- RECTIFICATION MONTANT MARCHÉ BUREAU D'ETUDES RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rectifier la délibération prise le 15 juin dernier ayant pour objet « AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME » relatif aux tranches conditionnelles.

à savoir : En bas du paragraphe de la page 1 de la délibération du 15 juin dernier il faut rajouter « Les tranches conditionnelles seront affirmées si besoin, en fonction de l'évolution de l'étude »

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rectifier la délibération du 15 juin dans ce sens.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise Madame le Maire à rectifier la délibération du 15 juin dernier de la façon suivante : « au bas du paraphe de la page 1 de la délibération du 15 juin dernier sera rajouter : « Les tranches conditionnelles seront affirmées si besoin, en fonction de l'évolution de l'étude ».

Cette délibération complète la délibération 2016/21 du 15 juin dernier.

2- 2016/24- VOTE DES SUBVENTIONS 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote une somme de 2 500 euros pour les subventions 2016 qui se répartissent de la façon suivante :

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 juillet 2016**

subventions 2016 qui se répartissent de la façon suivante :

AGAPEI	100 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (510 h x 0.60 €)	306 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES (510 h x 0.23 €)	117,30 €
ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT MARTIN D'ANCTOVILLE	100 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE LA REGION DE GRANVILLE	100 €
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	100 €
ASPG (AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE GRANVILLE 50 € en 2014)	50 €
ASSOCIATION LES SOLEXINS DU PAYS GRANVILLAIS	100 €
ARTS SOUS LES CLOCHERS (déjà versée le 24 02 16 bd 8 mandat 55)	800 €
ASSOCIATION OSE	100 €
SOUS-TOTAL	1 923.,30 €
PROVISION	526.70 €
TOTAL	2 500,00 €

**3- 2016/25- MODIFICATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de M. OLIVIER Yoann du poste de conseiller municipal en date du le 1<sup>er</sup> juillet dernier, il est nécessaire de le remplacer comme Membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit Mme Brigitte GEORGES, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres pour remplacer M. OLIVIER Yoann.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 juillet 2016**

Cette délibération rectifie la délibération 2014/6 du 4 avril 2014.

4-2016/26 -MODIFICATION COMMISSION URBANISME :

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de M. OLIVIER Yoann du poste de conseiller municipal, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, il est nécessaire de le remplacer comme membre suppléant de la commission d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit M. François LEMOINE, comme membre de la commission d'urbanisme pour remplacer M. OLIVIER Yoann.

Cette délibération rectifie la délibération 2014/6 du 4 avril 2014.

5- 2016/27- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mm Nathalie HATLAS a eu son concours d'Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> classe et qu'il est nécessaire de créer le poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> classe afin de pouvoir l'intégrer dans sa nouvelle fonction.

Compte-tenu de ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 13 heures à compter du 7 janvier 2016.

Madame HATLAS Nathalie sera rémunérée selon l'échelon 6 de l'échelle des d'Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> classe, indice brut 352 , indice majoré 329.

Madame HATLAS Nathalie étant en congé de maternité jusqu'au 6 janvier 2016, elle ne sera intégrée dans son nouveau poste qu'à compter du 7 janvier 2017.

6- QUESTIONS DIVERSES

a°) 2016/ 28- DESIGNATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DE LA DEFENSE :

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de M. OLIVIER Yoann du poste de conseiller municipal, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, il est nécessaire de le remplacer comme délégué en charge des questions défense.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne pour le remplacer :

- Mme Nadine BUNEL, en tant que délégué en charge des questions défense.

b°) 2016/29- FRAIS DE SCOLARITE INSTITUTION SEVIGNE 2015/2016 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Institution Sévigné pour la participation aux frais de scolarité pour un montant de 1 449 € pour 3 enfants en primaire. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que c'est une dépense obligatoire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 juillet 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accorder à l'école privée « Institution Sévigné de Granville » une subvention de fonctionnement de 1 449 € pour l'année scolaire 2015/2016 pour les enfants domiciliés à Anctoville-sur-Boscq.

c°) Devis Travaux Voirie Rue du Village aux Oiseaux :

Mme le Maire informe le Conseil qu'il y a une augmentation de l'estimation réalisée par l'ATD pour les travaux de voirie rue du village aux oiseaux du fait du changement de matériaux pour recouvrir le parking. En effet ce dernier sera réalisé en enrobé au lieu d'un bi-couche. La différence de prix de 2 800 € HT est prévue au budget primitif 2016, article 2315.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.

à Anctoville sur Boscq, le 25 juillet 2016

Le Maire,  
Nadine BUNEL.

